

# LA PÉPINIÈRE D'ESSAIMS DU SAPAURA

Créée en 2014, la pépinière d'essaims du SAPAuRA a pour but de favoriser l'installation de nouveaux apiculteurs sur la région. Elle n'a pas pour vocation de pallier aux pertes de cheptel. Toutefois, selon la disponibilité des essaims, les demandes de ce type pourront être validées.



## POUR QUI ?

Pour tout apiculteur :

- dans une démarche d'installation professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes
- Justifiant d'une expérience professionnelle ou d'une formation qualifiante en apiculture
- Adhérent au SAPAuRA

## A QUELLES CONDITIONS ?

- Entre 10 et 25 essaims max par demande
  - disponibles entre Juin et Septembre
- Colonies avec une reine de l'année sur au moins 3 cadres DADANT
- Essaims à restituer dans les 2 ans (en cas de difficultés, merci de contacter Cédric Gerland - 06 81 34 65 50)

## DÉMARCHES & ATTRIBUTION

- Candidater par une demande courrier ou mail à Cédric Gerland à [cedetmymie.gerland@sfr.fr](mailto:cedetmymie.gerland@sfr.fr) en présentant brièvement son projet (avec cheptel prévisionnel) avant le 28/02
- Etude des candidatures pendant la 1<sup>er</sup> quinzaine de Mars
- Si la candidature est retenue : signature d'une convention  
**35€ facturés et 80€ caution / essaims**  
(caution encaissée en cas de non restitution des essaims)
- Transvasement des essaims dans le matériel personnel du demandeur chez les différents multiplicateurs de la région (entre juin et septembre)
- Fructification des essaims dans les 2 ans
- Suivi du projet par le SAPAuRA

